

CHERS LOCATAIRES

RAPPELEZ-VOUS DE TRIER VOS DÉCHÈTS AVANT DE LES METTRE À LA POUBELLE



OUI – ON PEUT METTRE À LA POUBELLE

- Les déchets de la cuisine, et les emballages souillés, par ex. Cartons à lait
- Flacons à remoulade ou ketchup, ou cartons à pizza



OUI – ON PEUT ÉGALEMENT METTRE À LA POUBELLE, MAIS EMBALLÉ SÉPARÉMENT.

- Sable toilette à chat souillé
- Cendres froides
- Couches et serviettes hygiéniques
- Déchets mouillés
- Déchets d'aspirateur



NON – ON NE MÈT PAS À LA POUBELLE

- Verres, cartons et papiers*
- Objets aigus ou coupants
- Braizes et cendres chaudes
- Terre et pierres
- Déchets de jardin
- Déchets classés dangereux**



ET RAPPELEZ-VOUS DE BIEN FERMER LES SACS POUBELLES

* Le verre, carton et papier peuvent être recyclés et ne sont pas admis aux déchets journaliers. Les déposer dans les containers réservés à cet effet sur l'aire des poubelles ou dans la bulle à verre Revas, qui sont partout en ville.

** Déchets classés dangereux : Ampoules électriques, piles, restes de peinture, déchets chimiques, restes de médicaments etc. Les remettre au centre de recyclage.

NE JAMAIS SURCHARGER LES CONTAINERS, IL DOIT TOUJOURS ÊTRE POSSIBLE DE FERMER LE COUVERCLE.

SI VOUS RESPECTEZ CES CONSIGNES – ON VIDE LES POUBELLES

